

Conseil général

Séance n° 5

du jeudi 17.12.2009, de 19:30 à 21:50,
salle de gymnastique

| | |
|----------------------------|---|
| Président | Bertrand Vianin |
| Secrétaire | Patricia Constantin |
| Présents | PDC Bentho Marylise - Bétrisey Sophie – Blanc Viviane – Chabbey Patrice – Darbellay François – Délétroz Sébastien – Dussex Mathieu – Gaudin Laurette – Muller Lionel – Pralong Daniel – Rey Laurence – Riand Jean-Pierre – Travelletti Richard - Vianin Bertrand Entente communale Bonvin Grégoire – Constantin Ted – Darbellay Métrailler Isabelle – Ferrari-Dussex Christina – Jollien Benoît – Schild Hervé PS Aymon Egide – Beney Georgy – Constantin Patricia – Cotter Daniel - Cotter Patricia – La Sala Aline – Morard Gino – Morard Joël - Thurre Benoît – Travelletti Christiane |
| Conseil communal | Aymon Marco – Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole – Jollien Nicole – Morard Bernard – Mottet Vivian - Savioz Dominique |
| Secrétaire communal | Follonier Thierry |

DEBATS

| | | |
|----------|---------------|------------------------|
| 5 | 100.02 | Conseil général |
| | | |

M. Bertrand Vianin ouvre la séance du conseil général. Il souhaite la bienvenue. Il donne connaissance des informations suivantes :

- 1) programme des séances 2010 : le bureau du Conseil général a fait une proposition au conseil communal pour une séance plénière agendée à la mi-juin et une à la mi-décembre. En cas de nécessité, une 3^{ème} séance pourra être agendée. Le bureau attend la réponse du Conseil communal.
- 2) politique d'information du Conseil général : suite aux publications de documents officiels sur le site phegos, le bureau du Conseil général a demandé de rencontrer le Conseil communal pour se mettre d'accord sur une politique d'information.
- 3) Résolutions déposée par le groupe socialiste :

- a) le festival des musiques de montagne : demande au Conseil communal de soutenir ce festival encore une année
- b) les entrées en matière : clarification de la procédure pour les entrées en matière

M. Bertrand Vianin donne lecture des deux résolutions.

M. Marco Aymon souhaite la bienvenue à tous. Il regrette que lors de l'assemblée de la bourgeoisie de la veille, peu de conseillers généraux aient été présents. Il informe :

- que pour ce qui concerne la résolution du groupe socialiste, la décision de ne pas soutenir le festival a été prise par le Conseil communal.
- que par rapport au budget présenté, les conseillers communaux avaient déposé des demandes pour un montant de 10 millions environ. Des choix ont dû être faits. Il n'est pas possible de tout réaliser. La priorité a été fixée sur l'aménagement du territoire.

Il profite de remercier Mme Junod pour le travail fait concernant le postulat sur les chemins piétons.

1. Contrôle des présences

30 conseillers généraux sont présents. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin informe que les résolutions présentées par le groupe socialiste sont recevables. Il propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 9. Résolution : festival MMM
- 10. Résolution : entrées en matière
- 11. Divers

La modification de l'ordre du jour est acceptée par 28 voix et 1 abstention.

Divers annoncés :

M. François Darbellay – Mme Sophie Bétrisey – Mme Isabelle Darbellay Métrailler.

3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 novembre 2009

Le procès-verbal a été envoyé dans les délais.

M. Patrice Chabbey demande qu'au point 7, divers la phrase suivante : « *M. Marco Aymon informe que M. Patrice Chabbey* » soit modifiée comme suit :

M. Marco Aymon donne son avis personnel que *M. Patrice Chabbey*

Extrait procès-verbal 12.11.2009

7. Divers

M. Egide Aymon demande des informations concernant la diffusion de l'information, y a-t-il un droit de regard ? M. Marco Aymon informe que M. Patrice Chabbey n'a pas le droit de diffuser les documents du Conseil général sans l'accord du bureau.

Il rappelle que le bureau du Conseil général a transmis l'avis de M. Jacquod à tous les conseillers généraux. Il en résume le contenu.

M. Marco Aymon rappelle que suite à l'entretien téléphonique qu'il a eu avec M. Jacquod le jeudi 12 novembre à 15h00, ce dernier lui a répondu qu'aucune diffusion de documents ne pouvait être faite sans l'accord du bureau. Or, dans son e-mail du vendredi, ce dernier a transmis à M. Bertrand Vianin des informations contraires à celles qu'il avait données par téléphone à M. Aymon.

M. Marco Aymon souhaite que dans le procès-verbal, il ne soit pas fait mention qu'il s'agissait de son avis personnel étant donné qu'il a transmis les informations qui lui avaient été données.

M. Bertrand Vianin propose de voter la proposition de M. Patrice Chabbey.

Vote :

16 voix contre

7 voix pour

5 abstentions

M. Marco Aymon propose de modifier le procès-verbal en précisant que son intervention était basée sur des informations erronées de la part de M. Jacquod.

La proposition est acceptée par 25 voix, 1 abstention, 3 avis contraire.

Mme Nicole Bonvin demande de rajouter sous point 7. Divers à la phrase : « *propose d'organiser une séance d'information sur l'énergie* » à ajouter à la demande du Conseil général. »

Cette proposition est acceptée par 28 voix.

Le procès-verbal est adopté sous réserve des modifications mentionnées ci-dessus.

4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation

M. Bertrand Vianin informe qu'aucune proposition de modification du coefficient d'impôt et du taux d'indexation n'a été présentée par le Conseil communal.

M. Gino Morard remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour les renseignements fournis pour l'étude du budget.

M. François Darbellay lit le rapport de la commission de gestion sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation qui préconise le maintien du coefficient d'impôt et du taux d'indexation.

Le groupe socialiste accepte l'entrée en matière.

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

Vote :

28 voix pour

1 abstention

Le coefficient d'impôt est donc maintenu à 1.20 et le taux d'indexation à 145%.

5. Approbation du budget 2010

M. Bertrand Vianin rappelle qu'aucun amendement n'a été déposé par la commission de gestion. Le budget sera adopté in globo. Il rappelle le déroulement des débats.

M. Gino Morard remercie les collègues de la commission de gestion pour le travail fourni.

M. François Darbellay donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

Le budget est passé en revue rubrique par rubrique.

Comptes de fonctionnement

113.30 *Corps de police*

M. Egide Aymon demande des informations sur la situation des policiers et l'utilisation du radar ?

M. Marco Aymon informe que M. Carlos Martins est autorisé à faire le cours de policier à Savatan. Par contre M. Fournier ne s'est pas inscrit au cours. En février, une rencontre aura lieu entre le commandant de la police et les responsables des gardes-frontières.

219.300 *Commission scolaire*

M. Egide Aymon demande si la commission a effectué une visite aux apprentis de 1^{ère} année ? La commission a-t-elle travaillé sur la mise en consultation du projet de loi sur le statut des enseignants ?

M. Georgy Bétrisey informe que c'est la commission de la formation et emploi qui est chargée de visiter les apprentis. Elle a reçu la liste des apprentis à la fin novembre. Les visites ont été planifiées.

Pour ce qui concerne la nouvelle loi sur le statut des enseignants en consultation, la commission scolaire s'est réunie la semaine passée. L'analyse est en cours.

M. Daniel Pralong demande que les questions posées sur le budget soient strictement liées à l'aspect financier.

6 *Trafic*

Mme Christiane Travelletti demande quelles sont les mesures envisagées par la commune pour les parcs à Anzère durant l'hiver ?

M. Marco Aymon informe que des panneaux signalétiques vont être mis en place avec parcage limité pour éviter le parcage sauvage.

M. Egide Aymon relève la suppression du montant pour la politique communale du tourisme.

Il demande quels moyens la commune pense-t-elle mettre pour le tourisme ?

M. Bernard Morard précise que cette décision n'a pas été prise par la commission des finances mais par le Conseil communal. Il indique que la vision pour le tourisme doit être élargie et que les projets tels que la piscine, l'augmentation de la subvention à l'office du tourisme, la maison peinte, la cabane des Audannes font également partie du développement touristique de la commune.

Comptes d'investissement

7 Protection et aménagement de l'environnement

M. Egide Aymon demande si tous les remboursements ont débuté.

M. Bernard Morard informe que les remboursements sont en cours. Il indique que les actes vont être signés pour Trébutyre. Pour Blignou, le remboursement sera terminé en janvier. Pétoly : phase de réalisation. Luc-Fortunau : recours. Les Sénerettes : fin janvier publication des équipements. Etude du projet aménagement de la zone artisanale de Blignou. Rougenan : début des mesures préparatoires. Il reste les remboursements de La Place-Villa, Villa, St-Romain, St-Romain Est et Luc Est.

Après avoir passé en revue le budget, **M. Bertrand Vianin** propose de passer au vote.

Vote :

Le budget est accepté par 29 voix.

6. Plan financier 2010 – 2013

M. Bernard Morard présente le plan financier 2010 – 2013. Ce document reflète les priorités retenues. La planification peut évoluer en fonction des projets et des opportunités. Il donne des informations sur la fiscalité communale et cantonale.

Il rappelle qu'il s'agit d'un exercice de prévision avec une part d'incertitude.

M. Bertrand Vianin remercie M. Bernard Morard pour son rapport.

Le Conseil général prend note du plan financier 2010 – 2013.

7. Règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique

M. Bertrand Vianin rappelle que le conseil communal a transmis au bureau le règlement cité ci-dessus. Ce dernier a renoncé à nommer une commission étant donné la simplicité du règlement.

Les 3 groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Bertrand Vianin rappelle l'art. 25 du règlement du Conseil général. Il demande à l'assemblée si des personnes refusent que le règlement soit soumis en bloc en une seule lecture. Si personne ne refuse ce processus, il soumettra donc le règlement en une seule lecture.

M. Daniel Pralong rappelle que le règlement est une mise en conformité avec la loi fédérale. Le groupe PDC soutient ce règlement.

Vote :

Le règlement est accepté à l'unanimité.

8. Réponse du CC au postulat de M. Patrice Chabbey relatif au plan directeur des chemins piétons

M. Bertrand Vianin rappelle que M. Patrice Chabbey a déposé un postulat relatif au plan directeur des chemins piétons. Conformément au règlement du Conseil général, le Conseil communal a transmis son rapport.

M. Bernard Morard remercie le bureau et M. Patrice Chabbey pour avoir prolongé le délai de réponse. La commission de l'aménagement du territoire a décidé de donner ce dossier à Mme Junod. Il présente un résumé des travaux entrepris. Il précise que le Conseil communal n'a pas établi de planification dans le temps ni arrêté de budget cadre.

Les 3 groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Patrice Chabbey remercie le Conseil communal et Mme Junod pour la réponse à son postulat. Il rappelle que le postulat oblige le Conseil communal à déposer des conclusions et des propositions. Il relève qu'aucun planning, ni planification financière n'a été faite. Aucune stratégie, aucun budget cadre. Il refuse de voir ce bon travail finir au fond d'un tiroir. Il propose de refuser la réponse du Conseil communal et propose de nommer une commission du conseil général qui devra étudier la réponse du Conseil communal et faire des propositions concrètes qui fixent des objectifs.

M. Daniel Pralong remercie la municipalité et Mme Junod. Il relève qu'il s'agit d'un élément de travail qui pourra être utilisé dans le cadre des remboursements. Le groupe PDC approuve ce rapport dans sa grande majorité.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler au nom du groupe de l'Entente fait confiance à la municipalité.

M. Marco Aymon remercie M. Patrice Chabbey d'avoir déposé ce postulat.

M. Patrice Chabbey pense que c'est la possibilité de planifier à long terme et non pas du coup par coup.

M. Bertrand Vianin propose de passer au vote pour l'acceptation de la réponse du Conseil communal au postulat de M. Patrice Chabbey relatif au plan directeur des chemins piétons.

Vote :

*25 voix pour
2 avis contraire
2 abstentions*

La réponse au postulat est acceptée par 25 voix.

9. Résolution : festival MMM

Au nom du groupe socialiste, **M. Egide Aymon** résume la résolution concernant le festival des musiques des montagnes du monde. Il relève que cette manifestation mérite le soutien de la commune au moins encore une année.

M. Bernard Morard relève que le financement représentait Fr. 50'000.-- par partenaire. Le budget total est de Fr. 220'000.--. Cette année, il est de Fr. 310'000.--. Il rappelle que d'autres manifestations se financent par elles-mêmes sans avoir recours à la commune. Il relève également qu'il faut analyser la pérennité de cet événement.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Patrice Chabbey souligne qu'encore une fois le Conseil général doit délibérer dans la précipitation. La résolution a été déposée au dernier moment.

M. Daniel Cotter pense qu'il ne faut pas confondre toutes les manifestations. Il pense que le MMM va plus loin et permet de diffuser l'image d'Anzère.

M. François Darbellay pense qu'il faut garder les pieds sur terre. Il ne voit pas un développement conséquent à cette manifestation.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler relève que ce festival est une bonne chose.

M. Lionel Muller reste étonné de cette résolution. La réponse faite à la commission de gestion était claire. Il relève que cette année, il y avait peu de personnes de la commune qui étaient présentes à cette manifestation.

Mme Laurette Gaudin pense que les organisateurs doivent chercher du sponsoring ailleurs qu'auprès la commune.

Mme Nicole Bonvin rappelle que le Conseil communal avait pris la décision de l'aider une fois uniquement. L'année suivante, la demande a à nouveau été faite. Le Conseil communal a pris la décision de l'aider encore une fois. M. Jacquillat est au courant de ce qui se passe. Elle rappelle également que le conseil général ne voit pas d'un bon œil les demandes de crédits complémentaires.

M. Egide Aymon trouve regrettable que l'on ne puisse pas accorder encore une fois de l'aide à ce festival.

M. Bertrand Vianin propose de passer au vote

Vote :

*11 voix pour
16 voix contre
2 abstentions*

La résolution est refusée par 16 voix.

10. Résolution « entrée en matière »

M. Egide Aymon informe que lors de la dernière séance, deux groupes ont accepté l'entrée en matière et un groupe l'a refusé. Il propose de faire voter systématiquement les entrées en matière.

M. Marco Aymon informe qu'au grand conseil si un député refuse l'entrée en matière, on passe au vote.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

M. Patrice Chabbey pense qu'il faut envisager de changer ce système mais il n'y a pas d'urgence.

M. Daniel Pralong prend note de cette résolution. Il faudra voir à quel moment cela pourra être changé dans le règlement du CG. Il serait utile de préciser ce point.

Mme Nicole Bonvin rappelle qu'à tout moment un conseiller général peut demander le vote.

M. Marco Aymon pense qu'il s'agit d'une question de bienséance et d'interprétation. Si un groupe n'est pas d'accord, le président peut demander le vote.

Vote :

*13 voix pour
10 voix contre
6 abstentions*

La résolution est acceptée par 13 voix.

11. Divers

M. François Darbellay pose les questions suivantes concernant le dossier piscine-spa-wellness d'Anzère :

- la forme juridique de la société a-t-elle définie ?
- les travaux préparatoires sont en route – quel contrôle effectué par la commune ?
- le cc ne juge-t-il pas opportun de mettre sur pied une commission de construction ?

M. Marco Aymon informe qu'une réunion a eu lieu à Berne concernant la forme juridique de la société. Les considérants seront disponibles pour le début de l'année. Une séance a également eu lieu avec l'association de la piscine, M. Yves Chabbey, M. Vivian Mottet et M. Marco Aymon.

Les travaux préparatoires ont été effectués. La mise à l'enquête publique : le dossier plan a été déposé au service technique. La maquette est visible à l'office du tourisme.

Une commission de travail va être mise sur pied composée de : 1 conseiller communal, 1 ingénieur, 1 personne du service technique, 1 représentant de l'association de la piscine, 1 représentant financier.

M. François Darbellay souhaite faire mentionner au procès-verbal les propos de M. Marco Aymon : « les architectes promettent de ne pas dépasser les montants ».

M. Marco Aymon relève que la commission est également responsable.

Mme Sophie Bétrisey demande des informations concernant les problèmes rencontrés au home des Crêtes ?

Mme Dominique Savioz informe que des changements importants ont eu lieu au niveau du conseil de fondation. La directrice a été licenciée. Le nouveau directeur a été nommé, il s'agit de M. Kaufman, qui entrera en fonction le 1^{er} février. Elle donne également la composition du comité de direction. Elle informe que plusieurs secteurs du home font l'objet de restructuration.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler demande des informations sur les barrières de sécurité sur la place du Pré des Sœurs et sur la désignation du chargé de sécurité.

M. Marco Aymon informe que M. Jean-Marie Savioz a été nommé responsable de sécurité. Pour ce qui concerne le délégué BPA, c'est un des agents de police. Pour ce qui concerne le Pré des Sœurs, il informe que des treillis ont été installés.

M. François Darbellay demande que le bureau du Conseil général fasse preuve de souplesse lorsqu'un conseiller général a des questions sous le point « divers », afin qu'il puisse intervenir même s'il n'a pas annoncé en début de séance.

M. Bertrand Vianin demande qu'à l'avenir s'il y a des propositions de modification du procès-verbal, elles soient annoncées à l'avance.

M. Marco Aymon remercie les conseillers généraux pour les débats fructueux, souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et présente ses meilleurs vœux à tous pour 2010.

M. Bertrand Vianin adresse ses remerciements à tous et souhaite également à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2010.

M. Bertrand Vianin clôt la séance. Il est 21h50.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia